

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf D. DECARME, J-C. BENIGAUD et O. COLLET, excusés, a abordé les questions suivantes :

► **EOLIENNES DES NOES** : dans le cadre de la démarche de Roanne Agglomération, qui souhaite exposer aux conseils municipaux des communes concernées par le périmètre de l'enquête publique qui sera lancée dans les communes situées dans les 6km autour de son projet de parc éolien, une délégation est intervenue en début de réunion pour transmettre les informations à ce sujet ; il en ressort que l'impact concernant Cherier sera quasi nul (visibilité lointaine, de la Croix Trévingt seulement).

► **VOIRIE 2020** : le conseil municipal établit la liste des chemins qui seraient à resuivre ou à goudronner et transmet au bureau d'étude une liste à chiffrer afin de sélectionner à la prochaine réunion les travaux qui pourront être réalisés sur l'enveloppe 2020 par la C.C.P.U. avec la subvention du conseil départemental.

► **PARC DE JEUX DU VIEUX CHERIER** : un accord a été trouvé pour l'utilisation d'un terrain privé au centre du bourg, certaines conditions restent à définir avant l'aménagement, à revoir à la prochaine réunion du conseil.

► **APPROBATION DU RAPPORT SUR L'EAU POTABLE 2018** : satisfecit au syndicat des eaux de l'Isable qui communique les chiffres-clés de sa gestion pour 2018 : prix de l'eau 2,15€/m³ pour une facture de 120 m³ d'eau par an, 81,52 % de rendement du réseau (un des meilleurs de France), 100 % de conformité des analyses.

► **GESTION DE L'EAU POTABLE** : en vue de la cession du service de l'eau potable à la Roannaise de l'Eau au 1er janvier 2020, le conseil municipal reconduit les délégués qui siégeaient au Syndicat des Eaux de l'Isable, à savoir : Odile COLLET, titulaire et Gilles TIXIER, suppléant.

► **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES** : une décision modificative du budget est nécessaire pour remplacer le chauffe-eau d'un logement locatif, acquérir une tondeuse à gazon et remplacer 2 sièges à la mairie. La dépense est équilibrée par une recette fournie par une coupe de bois de 1283€. D.M. adoptée.

QUESTIONS DIVERSES :

Un débat suit concernant l'utilisation de la remorque communale, l'inauguration de la 3e classe, le départ des locataires du logement neuf derrière la mairie, la réparation de la Croix de Blanc, une information sur la semaine enfance-jeunesse avec une bourse aux jouets le 20 octobre et une animation le lundi 21 octobre, à la salle des fêtes de Moulins-Cherier, destinée aux enfants de 0 à 4 ans et leurs parents, avec intervention d'une psycho-motricienne et de l'animatrice du RAPE d'Urfé. (informations auprès de Séverine Pras).

Prochaine réunion le vendredi 25 octobre 2019.